

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 décembre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
M. de Courson et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 3**

I. – Substituer à la troisième ligne du tableau de l'alinéa 2 la ligne suivante :

Solde conjoncturel (1)	0	0	0	0	0	0
------------------------	---	---	---	---	---	---

II. – En conséquence, au même tableau, substituer à la cinquième ligne la ligne suivante :

Solde structurel (en points de PIB potentiel) (3)	-4,4	-4,2	-3,7	-2,8	-1,8	-0,8
---	------	------	------	------	------	------

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le contexte de crise que nous connaissons actuellement, la notion de solde conjoncturel n'a plus de sens car il n'y a plus de cycle économique.

C'est pourquoi il est proposé d'inscrire dans le tableau le solde structurel sans le distinguer du solde conjoncturel.